

# VALORISER LES SPANB AU-DELÀ DE LA CDB

Comment l'action sur l'agroécologie et les pesticides répond à plusieurs cadres législatifs de l'ONU

Juillet 2024

## Résumé & Recommandations:

**Les synergies présentes entre différents engagements en matière d'agriculture, de pesticides et de systèmes alimentaires dans les principaux cadres législatifs des Nations Unies sur la biodiversité, le changement climatique et les produits chimiques signifient que les actions menées dans le cadre de la CDB peuvent avoir des répercussions positives dans tous les secteurs.**

Les différentes parties de la CDB ont l'opportunité de s'assurer que les actions et les objectifs présentés dans les SPANBs s'inscrivent dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal (GBF) reflètent et contribuent également aux objectifs de la CCNUCC et des Accord de Paris ainsi qu'au Cadre mondial sur les produits chimiques (GFC).

La transformation des systèmes agricoles et alimentaires est essentielle pour les objectifs 7, 10, 14, 15, 16 et 18 du GBF, mais aussi pour les objectifs A7 et D5 du Cadre mondial sur les produits chimiques (GFC), et pour la Déclaration de la COP28 EAU de la CCNUCC sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique.

Par exemple, les politiques et plans visant à mettre en œuvre l'élimination progressive des pesticides hautement dangereux (HHP) en ligne avec l'objectif A7 du GFC permettront de réduire considérablement les risques liés aux pesticides conformément à l'objectif 7 du GBF, et devraient être intégrés dans les SPANBs et les rapports nationaux pour la CDB. De même, la généralisation de l'agroécologie conformément à l'objectif D5 du GFC contribuera aux réformes agricoles prescrites par l'objectif 10 du GBF, tout en permettant la mise en place des réformes du GBF et GFC sur les pesticides.

**Intégrer l'adoption à grande échelle de l'agroécologie et l'élimination progressive des pesticides hautement dangereux (HHP) dans les SPANBs s'avère être le moyen le plus efficace de répondre aux principaux engagements en matière d'agriculture et de systèmes alimentaires dans le cadre du GBF, de l'Accord de Paris et du GFC.**

Il est conseillé aux signataires de la CDB de :

- Prioriser les actions nationales concernant l'agriculture, les pesticides et les systèmes alimentaires dans les SPANBs, en s'assurant que les actions qui relèvent des objectifs 7, 10, 14, 15, 16 et 18 reflètent et contribuent aux engagements relevant de la CCNUCC et le GFC.
- Intégrer les actions visant à éliminer progressivement les pesticides hautement dangereux (HHP) dans l'agriculture (comme mandaté par l'objectif A7 du GFC) dans les plans de réduction des risques de pesticides nationaux selon l'objectif 7 du GBF, afin de permettre une réduction des risques de moitié d'ici 2030 et la réalisation des critères de durabilité mandatés par l'indicateur 10.1 pour l'objectif 10 du GBF.
- Rejoindre la nouvelle Alliance mondiale sur les pesticides hautement dangereux sous le GFC.
- Accorder la priorité à l'augmentation significative des pratiques agricoles agroécologiques et de la protection intégrée des cultures (IPM) selon l'objectif 10 du GBF, de manière à intégrer une mise en œuvre nationale de l'objectif D5 du GFC.
- S'assurer que les mesures prises sous les objectifs 14, 15, 16 et 18 du GBF contribuent aux actions des objectifs 7 et 10, et aux objectifs A7 et D5 du GFC.

### Les HHPs, qu'est ce que c'est ?

Les pesticides hautement dangereux (HHPs) est un groupe comprenant les pesticides les plus nocifs répondant à un ou plusieurs des huit critères internationalement établis par la FAO et l'OMS en 2016.<sup>xiv</sup> Les HHPs sont considérés par la communauté internationale comme un problème nécessitant une action internationale.<sup>xv</sup>

La FAO et l'OMS estiment que l'utilisation des HHPs compromet la réalisation de plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) en raison de leurs effets néfastes sur la santé, la sécurité alimentaire, la biodiversité et la pollution.<sup>xvi</sup> L'Indicateur 2.4.1 des ODD classe l'utilisation des HHPs en agriculture comme « non durable ».

## Acronymes

AHTEG	Groupe ad hoc d'experts techniques sur les Indicateurs
ATAT	Toxicité Totale Appliquée Agrégée
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
COP	Conférence des Parties
GFC	Cadre Mondial pour les produits chimiques
HHP	Pesticides hautement dangereux
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IPM	Protection Intégrée / Lutte intégrée
GBF	Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal
MEA (AME)	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
SPANB	Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité
NDC	Contributions Déterminées au niveau National
PNA	Plan National d'Adaptation
ODD	Objectifs de Développement Durable
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

## Stratégies et Plans d'Action Nationaux sur la Biodiversité (SPANB)

### Le Mandat de la SPANB

Lors de la COP15, les signataires de la CDB ont convenu:

- ◆ de mettre à jour les stratégies et plans d'action nationaux d'action pour la biodiversité (SPANB) afin de refléter les buts et objectifs du GBF ou, au minimum
- ◆ de communiquer les objectifs nationaux qui répondent aux objectifs et aux objectifs du GBF (en tant que publication autonome avant la soumission de SPANB complets).<sup>i</sup>

La CDB demande aux signataires de suivre les directives sur les SPANBs, et d'utiliser un modèle.<sup>ii</sup>

### Intégrer les synergies dans des cadres connexes

Les signataires ont un mandat clair pour s'assurer que les actions et objectifs communiqués dans les SPANB reflètent et capturent les actions mandatées par la CCNUCC et l'Accord de Paris, ainsi que par le GFC. Les directives officielles de la CDB soulignent que les synergies avec d'autres accords pertinents doivent être prises en compte lors de la définition des objectifs et/ou de la mise à jour des SPANB afin de pouvoir mettre en œuvre le GBF au niveau national.<sup>iii</sup> La décision 15/13 de la CDB sur « la coopération avec d'autres conventions et organisations internationales » met en avant les accords sur le changement climatique et les produits chimiques et déchets comme étant particulièrement pertinents.<sup>iv</sup>

Le Secrétariat de la CDB recommande de poursuivre les travaux pour renforcer la coopération entre la CDB et les accords des Nations Unies sur le contrôle de la pollution afin d'optimiser la mise en œuvre du GBF, y compris le Cadre mondial sur les produits chimiques (GFC) – Pour une planète sans danger liés aux produits chimiques et aux déchets.<sup>v</sup> Le GFC, comme convenu lors de la 5e Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM5), incite également les gouvernements à identifier et renforcer les liens présents avec d'autres accords, y compris le GBF.<sup>vi</sup>

### Pesticides, Agroécologie et la Triple Crise Planétaire

L'utilisation intensive de produits chimiques dans la production agricole est l'un des principaux moteurs de la triple crise planétaire concernant la perte de biodiversité, la pollution et le changement climatique. L'agroécologie est largement considérée comme une solution potentielle.

C'est la raison pour laquelle des mandats forts sur les réformes nationales des systèmes agricoles et alimentaires ont été incorporés dans les trois cadres pertinents des Nations Unies, notamment le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF), le Cadre mondial sur les produits chimiques (GFC) - récemment adopté, et la Déclaration CCNUCC COP28 UAE sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique.

Les synergies entre ces engagements et cadres législatifs démontrent que l'action sous l'un d'eux peut permettre une action efficace sous tous. Cela est particulièrement clair en ce qui concerne les pesticides et les alternatives agroécologiques.

## Objectifs clés du GBF

L'action nation sur l'agriculture, les pesticides et les systèmes alimentaires est prescrite dans plusieurs objectifs complémentaires du GBF, y compris explicitement dans les objectifs 7 et 10, mais aussi dans les objectifs 14, 15, 16 et 18, dont la plupart s'alignent sur les engagements de la CCNUCC et de la CGF (voir le tableau ci-dessous).

Les objectifs du GBF qui relèvent de la réforme l'agriculture, des pesticides et des systèmes alimentaires		
Objectif du GBF	Exigences spécifiques	Engagement complémentaires dans le cadre de l'ONU
Objectif 7: Réduire la pollution à un niveau qui n'est pas nuisible à la biodiversité	'Réduire les risques de pollution et l'impact négatif de la pollution provenant de toutes sources d'ici 2030, à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité et aux fonctions et services des écosystèmes..., y compris : ... (b) en réduisant d'au moins de moitié le risque global des pesticides et des produits chimiques hautement dangereux, notamment par la protection intégrée des cultures, ...'	Objectif A7 de la GFC / Résolution 6 de l'UNEA sur les HHPs  Déclaration sur les indicateurs et l'agriculture durable de la COP28 UAE
Objectif 10 : Améliorer la biodiversité et la durabilité dans l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la foresterie	« S'assurer que les zones sous agriculture, aquaculture, pêche et foresterie sont gérées de manière durable... par une augmentation substantielle de l'application de pratiques favorables à la biodiversité... telles que l'agroécologie et d'autres approches innovantes ».	Objectif D5 du GFC  Déclaration de la COP28 UAE sur l'agriculture durable  Article 4, paragraphe 1 ©, (d) & (e) <sup>xxxv</sup> de la CCNUCC  Article 2 (b) <sup>xxxv</sup> des Accords de Paris de la CCNUCC
Objectif 14 : Intégrer la biodiversité dans la prise de décision à tous les niveaux	« Assurer l'intégration complète de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans la législation, la réglementation, le processus de planification et de développement, les stratégies d'éradication de la pauvreté, les stratégies d'évaluations environnementales, les études sur l'impact environnemental et, le cas échéant, dans la comptabilité nationale, à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs, en particulier ceux ayant des impacts significatifs sur la biodiversité... ».	Objectif E1 du GFC  Déclaration de la COP28 des UAE
Objectif 15 : Les entreprises s'engagent à évaluer, divulguer et réduire les risques et impacts négatifs liés à la biodiversité	« Prendre des mesures légales, administratives ou politiques pour... s'assurer que les grandes entreprises et les entreprises transnationales ainsi que les institutions financières :  a. Surveillent, évaluent et divulguent régulièrement et de manière transparente leurs risques, dépendances et impacts sur la biodiversité... [et] b. Fournissent aux consommateurs les informations nécessaires pour promouvoir une consommation durable...  afin de réduire progressivement les impacts négatifs sur la biodiversité... ».	Objectif D2, D4 et D7
Objectif 16 : Permettre des choix de consommation durables pour réduire les déchets et la surconsommation	« S'assurer que les individus sont encouragés et capables de faire des choix de consommation durables par la mise en place de cadres politiques, législatifs ou réglementaires favorables, en améliorant l'éducation et l'accès à des informations et alternatives pertinentes et précises pour, d'ici 2030, réduire l'empreinte mondiale causée par la consommation de manière équitable... »	Déclaration de la COP28 UAE sur l'agriculture durable  Objectif D4 de la GFC
Objectif 18 : Réduire les avantages financiers nocifs d'au moins 500 milliards de dollars par an et augmenter les avantages positifs pour la biodiversité	« Identifier d'ici 2025 les avantages financiers, y compris les subventions, nuisibles à la biodiversité, afin de les éliminer, de les supprimer progressivement ou de les réformer ... tout en les réduisant de manière substantielle et progressive d'au moins 500 milliards de dollars par an d'ici 2030, en commençant par les avantages les plus nuisibles, et augmenter les avantages positifs pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. »	UNFCCC Paris Agreement, Article 2(c)

## Objectif 7 du GBF sur les Pesticides

L'objectif 7 exige une réduction du risque global des pesticides d'au moins de moitié d'ici 2030. Pour y parvenir, les signataires de la CDB doivent intégrer des changements majeurs dans l'utilisation des pesticides dans leurs SPANB ou dans les objectifs nationaux d'ici octobre 2024, notamment les pays ayant une utilisation intensive des pesticides.

Les pays doivent, au minimum, fixer des objectifs de réduction des risques liés aux pesticides, mesurés en pourcentage. Pour refléter l'objectif 7, ces réductions doivent atteindre au moins 50 % d'ici 2030.

Deux facteurs essentiels influencent la définition et la mise en œuvre de ces objectifs.

### 1. Indicateur 7.2 du cadre de suivi du GBF sur la réduction des risques liés aux pesticides

La réduction des risques liés aux pesticides doit être mesurée et rapportée en utilisant l'Indicateur principal 7.2 du cadre de suivi du GBF, et la méthodologie qui y est spécifiée. Le Groupe d'experts techniques ad hoc sur les indicateurs pour le cadre de suivi du GBF (AHTEG) et le Secrétariat de la CDB ont recommandé l'adoption de l'indicateur de **Toxicité Totale Appliquée Agrégée (ATAT)**<sup>vii</sup> conformément aux recommandations des experts mondiaux.<sup>viii</sup>

Selon la méthodologie ATAT, le risque pour la biodiversité sera mesuré par la combinaison de la toxicité des substances actives des pesticides pour la biodiversité et du volume de substances actives utilisées.<sup>ix</sup>

Les pesticides avec des toxicités plus élevées sont classés comme présentant un risque plus élevé que ceux avec des toxicités plus faibles. (Voir Fig. 1)

La méthodologie ATAT pour l'Indicateur 7.2 récompense les réductions de l'utilisation de pesticides avec une toxicité plus élevée pour la biodiversité, permettant aux pays d'atteindre une réduction des risques des pesticides ambitieuse qui pourra dépasser une réduction du volume de pesticides utilisés.

### 2. Objectif A7 du GFC sur les pesticides hautement dangereux

Presque tous les signataires de la CDB ayant adopté le GBF se sont également engagés à mettre en œuvre le Cadre mondial sur les produits chimiques (GFC), y compris l'Objectif A7 du GFC - à savoir prendre des mesures visant à l'élimination progressive des pesticides hautement dangereux (HHPs) en agriculture.

Objectif A7 du GFC : « D'ici 2035, les parties prenantes ont pris des mesures efficaces pour éliminer progressivement les pesticides hautement dangereux en agriculture lorsque les

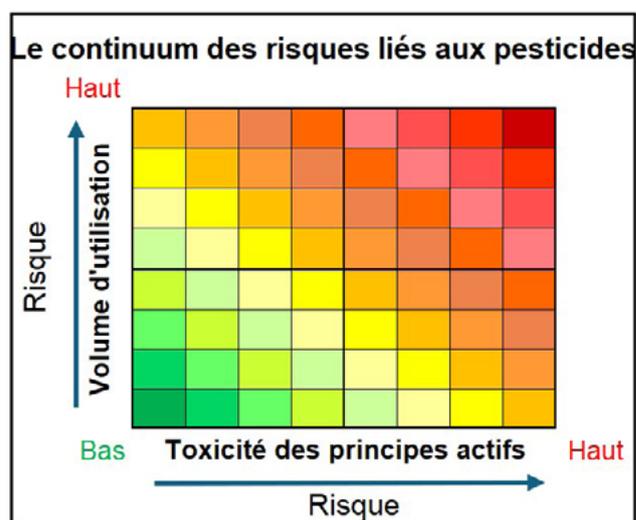


Figure 1. Risque des pesticides selon le volume et la toxicité

Une représentation simplifiée qui illustre comment le risque des pesticides est lié au volume utilisé et à la toxicité des ingrédients actifs dans la méthodologie ATAT recommandée pour les rapports contre l'Indicateur 7.2. Étant donné que la plupart des Pesticides Hautement Dangereux ont une toxicité élevée, leur élimination progressive, conformément à l'Objectif A7 du GFC, entraîne la plus grande réduction de risque pour la plus faible réduction proportionnelle du volume.

risques n'ont pas été gérés et lorsque des alternatives plus sûres et abordables sont disponibles, et pour promouvoir et rendre accessible la transition vers ces alternatives. »

L'objectif A7 du GFC a une importance structurelle pour l'objectif 7 du GBF, car la plupart des substances actives des pesticides classés comme HHP présentent également des indices de toxicité élevés selon l'indicateur ATAT proposé pour l'Indicateur principal 7.2.

Dans de nombreux pays, l'utilisation des HHP contribue à la majorité de la Toxicité Totale Appliquée nationale des pesticides, même si ils ne représentent pas la majorité du volume utilisé. Dans certains pays, la mise en œuvre de l'objectif A7 du GFC peut, à elle seule, suffire à atteindre les réductions de risques requises par l'objectif 7 du GBF.



Les politiques et plans visant à l'instauration l'objectif A7 du GFC présentent donc des opportunités significatives pour les signataires de la CDB afin de définir et de mettre en œuvre une réduction ambitieuse des risques liés aux pesticides pour l'objectif 7 du GBF, ils devraient donc être explicitement intégrés dans les SPANB et dans les rapports nationaux sous la CDB. L'action sur les HHP sera également nécessaire pour atteindre l'objectif 10 du GBF sur l'agriculture.

## du GBF et l'Agroécologie

Bien que l'objectif 10 encourage plusieurs modèles sur l'agriculture, y compris sur « l'intensification durable », **l'adoption croissante de pratiques agroécologiques doit être au cœur des actions nationales mandatées par l'objectif 10, et sera essentielle pour faciliter les réductions des risques liés aux pesticides sous l'objectif 7.**

La réduction de la dépendance des agriculteurs aux intrants externes tels que les pesticides est un principe clé de l'agroécologie, et les pratiques agricoles agroécologiques<sup>x</sup> intègrent des pratiques qui relèvent de la protection intégrée (IPM) telles que la culture intercalaire, les rotations de cultures diversifiées et l'intégration de variétés adaptées localement qui facilitent une réduction de la dépendance aux pesticides.

L'Indicateur principal 10.1 du Cadre de suivi du GBF – « Proportion de la superficie agricole sous agriculture productive et durable » – impose l'adoption de « *pratiques favorables à l'agro-biodiversité* » intégrales à l'agroécologie et à l'IPM.<sup>xi</sup>

Une fois encore, les engagements complémentaires du GFC influencent et doivent être exploités pour permettre l'action de l'objectif 10 du GBF intégrée dans les SPANB.

Le mandat de l'Objectif 10 du GBF visant à accroître l'adoption de l'agroécologie est renforcé par l'Objectif D5 du GFC.

Objectif D5 du GFC : « D'ici 2030, les gouvernements doivent mettre en œuvre une législation et des programmes pour accroître le soutien aux pratiques agricoles plus sûres et plus durables, y compris l'agroécologie, la protection intégrée des cultures et l'utilisation d'alternatives non chimiques, selon ce qui convient. »

La promotion d'autres modèles agricoles, tels que « l'intensification durable », ne constituerait donc pas une action pour mettre en œuvre l'objectif D5 du GFC.

L'Indicateur principal 10.1 du GBF exige également l'élimination des Pesticides Hautement Dangereux (HHPs), considérant l'utilisation des HHPs dans les exploitations comme « non durable » et inacceptable<sup>xii</sup>. La mise en place de l'objectif A7 du GFC garantirait la conformité aux exigences de l'Objectif 10 du GBF, et devrait être intégrée dans les SPANB pour répondre à l'Objectif 10.

Grâce à ces quatre objectifs du GBF et du GFC, les pays se sont engagés dans la transition vers des systèmes agricoles agroécologiques et des pratiques de protection intégrée qui permettent l'élimination des HHPs de l'agriculture et des réductions significatives des risques liés aux pesticides pour la biodiversité. En intégrant ces objectifs dans les SPANB, les signataires peuvent répondre à leurs obligations autant dans le cadre du GBF que dans celui du GFC<sup>xiii</sup>. Leur mise en œuvre entraînera un ensemble d'avantages supplémentaires pour les agriculteurs, les communautés et les consommateurs.



Figure 2. Les Objectifs 7 et 10 du GBF soutenus par les Objectifs A7 et D5 du GFC et l'Alliance Mondiale sur les HHP.

## L'Alliance Mondiale sur les HHPs

Une voie stratégique pour que les pays puissent faire progresser l'implémentation des objectifs du GBF et du GFC concernant l'agriculture, les pesticides et l'alimentation est de rejoindre l'Alliance Mondiale sur les Pesticides Hautement Dangereux (HHPs), qui a été mandatée lors de l'ICCM5 en 2023.<sup>xxi</sup>

L'Alliance sera une 'coalition volontaire' multipartite composée de gouvernements, chercheurs, organisations internationales, ONG, agriculteurs et du secteur privé. Son objectif est de piloter l'implémentation internationale des Objectifs A7 et D5 du GFC, ce qui en ferait un soutien important pour les Objectifs 7 et 10 du GBF.

Elle sera coordonnée par des agences des Nations Unies, y compris la FAO comme agence principale, et doit rendre compte de ses progrès en 2026.

Les parties à la CDB sont invitées à informer la FAO de leur désir de rejoindre et de participer à ses travaux, et à communiquer leur adhésion dans les SPANB sous la CDB. Le Brésil a déjà exprimé son intention de rejoindre.<sup>xxii</sup>

## Autres Objectifs du GBF

Alors que les objectifs 7 et 10 se concentrent spécifiquement sur la réduction des risques liés aux pesticides et sur l'agriculture durable, d'autres objectifs sont également pertinents.

### **Objectif 15 : Diligence raisonnable des entreprises**

Les activités des entreprises impliquées dans toute partie du « cycle de vie des pesticides » (de la production à la vente, à l'utilisation et à l'élimination) et dans les secteurs agroalimentaires influencent la capacité des signataires à atteindre les objectifs 7 et 10 du GBF.

Une législation imposant des restrictions contraignantes sur la vente et l'utilisation des HHPs et d'autres pesticides synthétiques – en accord avec l'objectif 7 du GBF et l'objectif A7 du GFC – est nécessaire afin que les signataires respectent ces engagements. L'obligation, pour les entreprises, de suivre et de déclarer au gouvernement l'utilisation des pesticides facilitera également la collecte de données requise pour l'établissement de rapports nationaux selon la méthodologie ATAT pour répondre à l'Indicateur principal 7.2.

L'adoption d'une législation stricte en matière de diligence raisonnable des entreprises sur les secteurs des pesticides, de l'agriculture et de la grande distribution est essentielle pour que les signataires respectent le mandat de l'objectif 15, et doit être clairement communiquée dans les SPANB.

Les actions relevant de l'objectif 15 seront également cruciales pour permettre des résultats concluants sous l'objectif 16 concernant la consommation durable.

L'objectif 15 du GBF est aligné avec les objectifs D2, D4 et D7 du GFC, qui décrètent également la mise en place de politiques gouvernementales et corporatives pour entraîner des réformes entrepreneuriales sur les chaînes de valeur liées aux produits chimiques.<sup>xvii</sup>

### **Objectif 16 : Permettre des choix de consommation durable**

L'objectif 16 du GBF demande aux signataires de « S'assurer que les individus soient encouragés et habilités à faire des choix de consommation durable, notamment en établissant des cadres politiques, législatifs ou réglementaires encourageants, en améliorant l'éducation et l'accès à des informations et alternatives pertinentes et précises, et d'ici 2030, réduire l'empreinte mondiale de la consommation de manière équitable... »

La nourriture est le choix de consommation le plus fondamental et, dans de nombreux cas, a l'empreinte la plus importante en termes de terres, de pollution, d'émissions et de biodiversité comparé aux autres formes de consommation. Une instauration de l'objectif 16 ne pourra être envisageable qu'en abordant la question des pesticides et de l'agroécologie comme articulé dans les objectifs 7 et 10 du GBF et les objectifs A7 et D5 du GFC.

### **Objectif 18 : Les investissements financiers des pratiques agricoles nuisibles doivent être réorientés**

L'objectif 18 incite les pays à « Identifier d'ici 2025 les avantages financiers, y compris les subventions, nuisibles à la biodiversité, afin de les éliminer, de les supprimer progressivement ou de les réformer ... tout en les réduisant de manière substantielle et progressive d'au moins 500 milliards de dollars par an d'ici 2030, en commençant par les avantages les plus nuisibles, et augmenter les avantages positifs pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. »

De larges investissements subventionnent actuellement des pratiques agricoles polluantes qui nuisent à la biodiversité, à la santé humaine et aux ressources environnementales qui sont essentielles à la productivité future. La réorientation de ces ressources vers le soutien des agriculteurs engagés dans la transition vers des pratiques agroécologiques, l'élimination des HHPs et la réduction des risques liés aux pesticides est nécessaire pour protéger la biodiversité et la sécurité alimentaire..

Les pratiques agricoles polluantes ont été soutenues par des schémas d'investissements financiers depuis des décennies. Une étude de 2021 de la FAO et du PNUD a révélé que 87% des 540 milliards de dollars de subventions agricoles annuelles dans le monde sont nuisibles à la biodiversité, les subventions pour les pesticides y contribuant de manière significative.<sup>xviii</sup>

Une étude de la Banque mondiale de 2023 a révélé que les subventions agricoles explicites de seulement 84 pays s'élevaient à 635 milliards de dollars, et a estimé à 2 100 milliards de dollars supplémentaires les subventions implicites provenant de la pollution, des pesticides et de la résistance antimicrobienne liées à l'agriculture.<sup>xix</sup> Les SPANB et/ou les objectifs nationaux communiqués par les signataires à la CDB relevant de l'objectif 18 doivent définir des plans clairs pour inverser ces plans de soutien qui sont nuisibles.

Les pays doivent:

- 🔥 Supprimer les subventions et autres incitations financières vicieuses (y compris les exonérations fiscales, les régimes de remise, etc.) qui soutiennent l'utilisation des pesticides et les pratiques agricoles non durables.
- 🔥 Réorienter les incitations financières pour soutenir la mise en œuvre nationale des Objectifs D5 et A7 du GFC en investissant dans l'agroécologie comme alternative non chimique aux pratiques actuelles.

#### **Objectif 14 : Une approche pangouvernementale**

L'Objectif 14 du GBF incite les gouvernements à adopter une approche pangouvernementale pour « intégrer la biodiversité dans la prise de décision... à tous les niveaux du gouvernement et dans tous les secteurs, en particulier ceux ayant des impacts significatifs sur la biodiversité... ».

Les pesticides et l'agroécologie sont des sujets qui touchent de nombreux secteurs, y compris l'agriculture, l'environnement, la santé, le commerce, les finances, et plus encore. Pour optimiser les efficacités et les opportunités, et garantir que les législations répondent aux engagements de plusieurs cadres mondiaux, le développement des SPANB doit impliquer une planification intersectorielle coordonnée au niveau du cabinet national.

L'approche multisectorielle pangouvernementale est reflétée dans l'Objectif E1 du GFC, qui stipule que « D'ici 2035, les gouvernements auront intégré la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans tous les plans sectoriels pertinents, les budgets et les plans de développement ainsi que dans la législation et dans les programmes de soutien au développement ».

## **Tirer parti des complémentarités avec les engagements climatiques**

**Les actions sur l'agriculture, les pesticides et les systèmes alimentaires intégrées dans les SPANB pour la CDB peuvent et doivent être intégrées dans les plans et rapports nationaux en vertu de l'Accord de Paris du CCNUCC afin d'aider les pays à répondre efficacement à des engagements qui s'inscrivent dans plusieurs cadres législatifs des Nations Unies.**

Les systèmes agroalimentaires génèrent plus d'un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre, notamment par l'utilisation d'intrants pétrochimiques tels que les pesticides qui compromettent la santé des sols et leur capacité de séquestration et stockage du carbone. La transformation des systèmes agricoles et alimentaires et leur financement est cruciale afin de limiter les augmentations de température à 1,5 degré et de s'adapter au changement climatique.<sup>xx</sup>

Réduire la dépendance aux pesticides et augmenter l'adoption de l'agroécologie entraîne des réductions importantes des émissions de carbone et renforce la résilience climatique.

Le GIEC indique que l'agriculture agroécologique pourrait réduire les émissions de 2,8 à 4,1 GtCO<sub>2</sub>e par an tout en maintenant des systèmes alimentaires productifs et équitables qui sont essentiels pour l'adaptation.<sup>xxv</sup> Cela équivaut à environ 6,8 % à 10 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie en 2021.<sup>xxiii</sup>

*Le GIEC affirme également que l'agriculture agroécologique « améliore<sup>xxiv</sup> l'adaptation au changement climatique, y compris la résilience aux événements extrêmes » et conclut que « l'adoption des principes et pratiques de l'agroécologie sera très bénéfique pour le maintien de systèmes alimentaires sains et productifs sous le changement climatique ».*<sup>xxiv</sup>

Cela a été reconnu par la CCNUCC en 2023 lorsque 134 pays ont adopté la Déclaration de la COP28 EAU sur l'agriculture durable, la résilience des systèmes alimentaires et l'action climatique qui s'engage à « intégrer l'agriculture et les systèmes alimentaires dans les Plans Nationaux d'Adaptation, les Contributions Déterminées au niveau National, les Stratégies à Long Terme, les Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité, et d'autres stratégies connexes avant la tenue de la COP30 » en 2025.<sup>xxv</sup>

La Déclaration de la COP28 EAU désigne l'action sur l'agriculture et les systèmes alimentaires dans le cadre du GBF comme étant aussi pertinente pour les NDC et les PNA en vertu de l'Accord de Paris de la CCNUCC, renforçant l'incitation pour la plupart des signataires de la CDB à prioriser les réductions de pesticides et l'agroécologie dans les SPANB en tenant compte du GBF.<sup>xvii</sup>

Prioriser l'agroécologie et les réformes des pesticides dans les PNMDB est donc la première étape que les signataires peuvent prendre afin de d'encourager la progression des engagements sur la transformation de l'agriculture et des systèmes alimentaires dans les trois cadres de l'ONU afin de répondre à la triple crise planétaire.

### Intégrer le GFC et l'Alliance Globale sur les HHPs dans L'Action pour la Biodiversité et le Climat

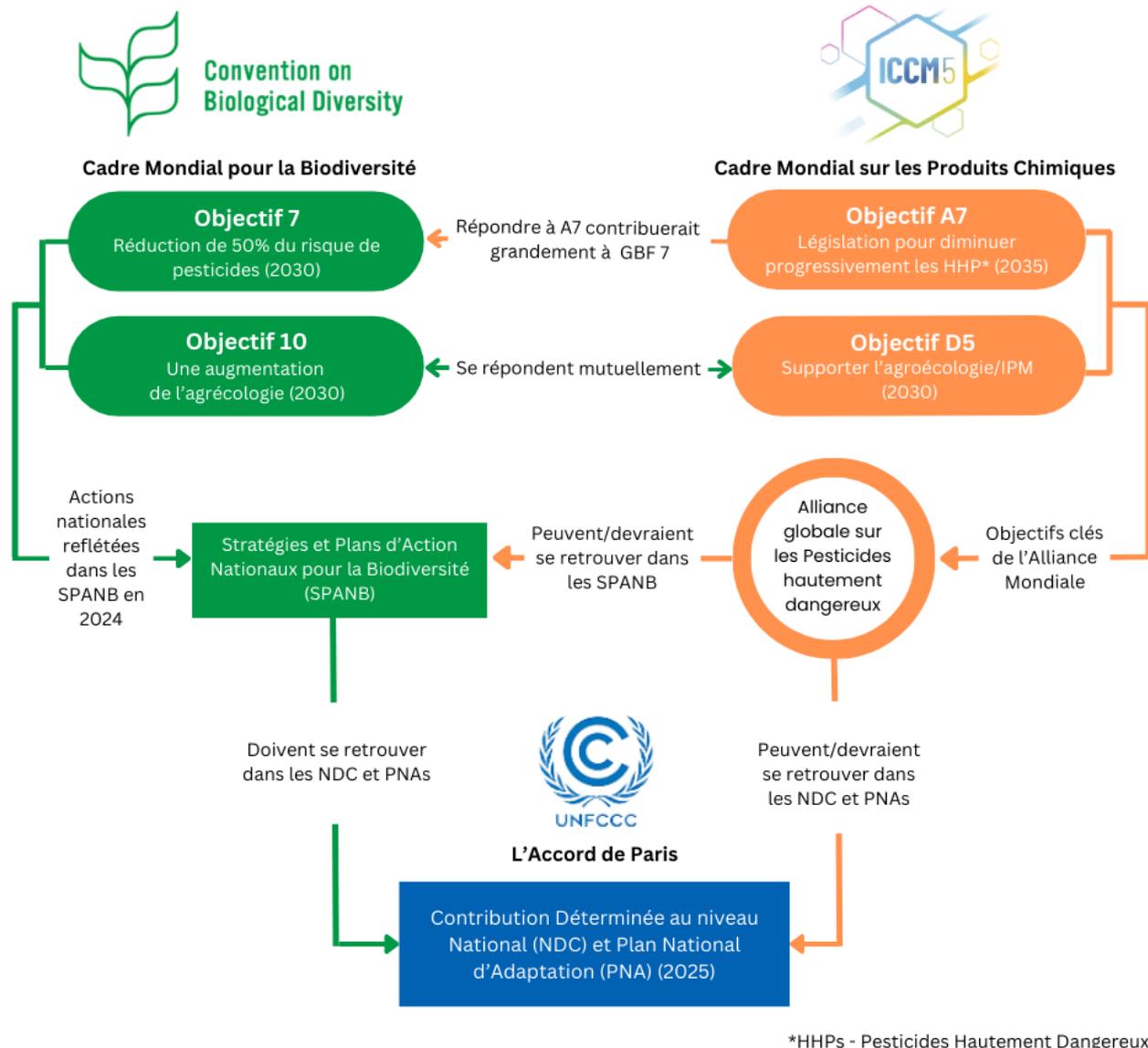


Figure 3. Illustration des synergies entre les trois engagements mondiaux sur la biodiversité, les produits chimiques et le changement climatique à propos des pesticides et l'agroécologie.

## Conclusions

L'action nationale visant à augmenter l'application des systèmes agricoles agroécologiques et de la protection intégrée (IPM), ainsi que l'élimination progressive des pesticides hautement dangereux (HHP) et la réduction de 50 % de la toxicité totale appliquée des pesticides, représentent des opportunités clés pour les pays de répondre à de nombreux engagements pris dans plusieurs cadres politiques de l'ONU.

L'élimination progressive des pesticides hautement dangereux (HHP) dans l'agriculture, prescrit par l'objectif A7 du GFC, offre une opportunité unique pour les pays de respecter à la fois le mandat de réduction des risques liés aux pesticides de l'objectif 7 du GBF et les réformes de l'agriculture durable mandatées par l'objectif 10 du GBF. De plus, omettre l'intégration de l'objectif A7 du GFC dans les PNMDB compromettra l'ambition et la performance nationales relevant des objectifs du GBF.

De même, augmenter de manière significative le soutien gouvernemental quant à l'adoption de l'agroécologie, de la GIR, et des alternatives non chimiques, comme prescrit par l'objectif D5 du GFC, sera crucial pour la réalisation de tous ces objectifs.

Toutes ces mesures doivent être facilitées et renforcées par des réformes législatives cohérentes afin d'améliorer les pratiques commerciales, permettre des choix de consommation éclairés et réformer les régimes d'incitations financières, respectivement selon les objectifs 15, 16 et 18 du GBF, grâce à une approche pangouvernementale en ligne avec l'objectif 14 du GBF. Les pays doivent intégrer ces réformes dans les PNMDB révisés et/ou dans les communications sur les cibles nationales relevant de la CDB en priorité, tout en tirant parti de la possibilité d'inclure ces actions dans les plans et les rapports mandatés des signataires sous la CCNUCC et le Cadre Mondial sur les Produits Chimiques.

## Références

- i. CBD/COP/DEC/15/6, "Mechanisms for planning, monitoring, reporting and review", 19 décembre 2022, disponible à <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-06-en.pdf>
- ii. Annexe I de la CBD/COP/DEC/15/6; 'Guidance for revising or updating national biodiversity strategies and action plans to align with the Kunming Montreal global biodiversity framework' disponible à [https://www.cbd.int/doc/nbsap/Annex%201%20\(NBSAP%20guidance\).pdf](https://www.cbd.int/doc/nbsap/Annex%201%20(NBSAP%20guidance).pdf)
- iii. COP15 de la CDB, Décision 15/6, Annexe 1 : « Les synergies entre les SPANB et les mécanismes de planification et de mise en œuvre des autres conventions relatives à la biodiversité, des conventions de Rio et des autres accords environnementaux multilatéraux pertinents, ainsi que les Objectifs de développement durable, devraient être identifiées et utilisées pour maximiser l'efficacité et la cohérence. » Source : Orientations pour la révision ou la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité afin de les aligner avec le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal [https://www.cbd.int/doc/nbsap/Annex%201%20\(NBSAP%20guidance\).pdf](https://www.cbd.int/doc/nbsap/Annex%201%20(NBSAP%20guidance).pdf)
- iv. CBD/COP/DEC/15/13, 'réaffirme l'importance de renforcer la coopération dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et de ses Protocoles ainsi que d'autres accords et initiatives environnementaux multilatéraux', disponible à <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-13-en.pdf>.
- v. Secrétariat de la CDB, CBD/SBSTTA/26/3 (2024), Besoins scientifiques et techniques pour soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, disponible à <https://www.cbd.int/meetings/SBSTTA-26>
- vi. Objectif E6 du Cadre mondial sur les produits chimiques 'D'ici 2030, les parties prenantes identifient et renforcent, le cas échéant, les synergies et les liens entre la gestion des produits chimiques et des déchets et d'autres politiques environnementales, sanitaires et du travail clés.' Voir <https://www.chemicalsframework.org/page/strategic-objectives-and-targets>
- vii. CBD/SBSTTA/26/2, Annexe I (2024), Indicateurs proposés pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. [https://unfccc.int/files/essential\\_background/background\\_publications\\_htmlpdf/application/pdf/conveng.pdf](https://unfccc.int/files/essential_background/background_publications_htmlpdf/application/pdf/conveng.pdf)
- viii. CBD/SBSTTA/26/INF/18 (2024) Rapport du groupe d'experts CBD/FAO sur une méthodologie scientifique pour l'indicateur 7.2. <https://www.cbd.int/meetings/SBSTTA-26>
- ix. CBD/SBSTTA/26/INF/14 (2024), Orientations sur l'utilisation des indicateurs du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.
- x. Panel de haut niveau d'experts sur la sécurité alimentaire et la nutrition (2019) Agroecological and other innovative approaches for sustainable agriculture and food systems that enhance food security and nutrition. <https://www.fao.org/3/ca5602en/ca5602en.pdf>
- xi. FAO ONU (2023), Proportion of agricultural area under productive and sustainable agriculture (Indicateur ODD 2.4.1), Note méthodologique, Révision 11 <https://www.fao.org/3/ca7154en/ca7154en.pdf>
- xii. FAO ONU (2023), Proportion of agricultural area under productive and sustainable agriculture (Indicateur ODD 2.4.1), Note méthodologique, Révision 11 <https://www.fao.org/3/ca7154en/ca7154en.pdf>
- xiii. Cadre mondial sur les produits chimiques (2023) Objectifs stratégiques et cibles : <https://www.chemicalsframework.org/page/strategic-objectives-and-targets>
- xiv. FAO / OMS (2016) Code international de conduite sur la gestion des pesticides : Lignes directrices sur les pesticides hautement dangereux <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/7c65af6a-52ca-4e44-8c57-4303d076bea4/content>
- xv. Rapport de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques sur les travaux de sa quatrième session (2015) [https://www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/ICCM4/doc/K1606013\\_e.pdf](https://www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/ICCM4/doc/K1606013_e.pdf)
- xvi. Quatrième Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (2015) (ICCM4), 'L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM – le précurseur du Cadre mondial sur les produits chimiques) a adopté une résolution qui reconnaît les HHPs comme une question d'importance internationale et appelle à une action concertée pour aborder les HHPs. Voir : [https://www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/ICCM4/doc/K1606013\\_e.pdf](https://www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/ICCM4/doc/K1606013_e.pdf)
- xvii. Cadre mondial sur les produits chimiques (2023) Objectifs stratégiques et cibles : <https://www.chemicalsframework.org/page/strategic-objectives-and-targets>
- xviii. FAO, PNUD et PNUE. 2021. A multi-billion-dollar opportunity – Repurposing agricultural support to transform food systems. Rome, FAO. Disponible à <https://doi.org/10.4060/cb6562en>

## Références

- xix. Damania et al. (2023). Detox Development: Repurposing Environmentally Harmful Subsidies. Washington, DC : Banque mondiale. doi:10.1596/978-1-4648-1916-2. Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO, disponible à <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/61d04aca-1b95-4c06-8199-3c4a423cb7fe/content>
- xx. PAN International, 'Food System Transformation at COP28: Why Agroecology Must be Prioritised', novembre 2023, disponible à <https://www.pan-uk.org/site/wp-content/uploads/Food-system-transformation-at-COP28.pdf>
- xxi. Résolution V/11 de l'ICCM5, disponible à <https://www.chemicalsframework.org/page/resolution-v11-highly-hazardous-pesticides>. Voir également UNEP/EA/L.14 : UNEA 6 (2024) Résolution sur les pesticides hautement dangereux.
- xxii. Webinaire du PNUE (2024) Contribution of the chemicals and waste Conventions to Target 7 of the Kunming Montreal Global Biodiversity Framework. Captation: <https://minamataconvention.org/en/events/contribution-chemicals-and-waste-conventions-target-7-kunming-montreal-global-biodiversity>
- xxiii. Parmesan et al. (2022) : Terrestrial and Freshwater Ecosystems and Their Services. doi:10.1017/9781009325844.004 [https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_WGII\\_Chapter02.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_Chapter02.pdf)
- xxiv. Pourcentages calculés par rapport aux émissions mondiales de CO2 liées à l'énergie de 40,8 Gt en 2021, estimées par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) en utilisant un horizon temporel de potentiel de réchauffement global de 100 ans, comme cité dans : AIE (2022), Revue mondiale de l'énergie : Émissions de CO2 en 2021, AIE, Paris <https://www.iea.org/reports/global-energy-review-co2-emissions-in-2021-2>, License: CC BY 4.0.
- xxv. Article 4 de la CCNUCC, paragraphes 1 (c) et 1 (d) et Article 2b [https://unfccc.int/files/essential\\_background/background\\_publications\\_htmlpdf/application/pdf/conveng.pdf](https://unfccc.int/files/essential_background/background_publications_htmlpdf/application/pdf/conveng.pdf)
- xxvi. Déclaration COP28 EAU sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique <https://www.cop28.com/en/food-and-agriculture>

**Pesticide Action Network International (PAN International)** est un réseau regroupant plus de 600 organisations non gouvernementales, institutions et individus dans plus de 90 pays et oeuvrant à remplacer l'utilisation des pesticides hautement dangereux par des alternatives écologiquement sûres et socialement justes.

[www.pan-international.org](http://www.pan-international.org)

Courriel: [jago@pan-uk.org](mailto:jago@pan-uk.org) / [manon@pan-uk.org](mailto:manon@pan-uk.org)

Tel: +44(0)1273 964230

